

Le TÉMOIN: Entre-temps, M. Jules Léger, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, avait écrit la lettre qui suit à M. J. B. Carswell, directeur général de la Maison du Canada:

Je désire vous informer par la présente lettre que j'ai été autorisé par le gouvernement du Canada à aviser *Canada House (New-York) Limited* que le gouvernement du Canada a l'intention de louer deux étages de la Maison du Canada pour y installer des bureaux au prix de 120,000 dollars par année et, au rez-de-chaussée, un espace d'environ 1,000 pieds carrés avec façade sur la Cinquième avenue pour l'Office du tourisme du gouvernement canadien, ainsi qu'un autre espace d'environ 500 pieds carrés pour des entrepôts au prix de 36,000 dollars par année au moyen d'un bail valide pour vingt ans.

Sur réception de cette lettre et jusqu'à la deuxième semaine d'avril 1957, les agents de location de la Maison du Canada ont poursuivi des négociations avec l'Office du tourisme et le ministère des Travaux publics pour mettre au point les derniers détails de leur bail déjà à l'état de projet. Toutes les demandes de ces ministères ont été agréées au plus tard la deuxième semaine d'avril 1957. Depuis cette date, les agents de location ont tenté sans succès, de faire signer ces baux modifiés selon les désirs du gouvernement.

M. Léger déclarait dans une lettre à M. Carswell, datée du 8 novembre 1957, que le gouvernement canadien avait décidé de ne pas louer de bureaux dans la Maison du Canada. Voici un extrait de cette lettre:

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de la lire; vous la connaissez tous très bien. Je vais continuer mon exposé.

Le 12 décembre 1957, le gouvernement du Canada annonçait publiquement à Ottawa qu'il contremandait ses projets d'établissement de certains bureaux gouvernementaux dans la Maison du Canada.

Le 13 décembre 1957, M. Lawson, au nom des fondateurs avait l'obligeance de publier une déclaration au Canada et à New-York qui disait en partie:

Nous, les initiateurs de l'entreprise, tenons à déclarer que nous nous sommes adressés à *Webb & Knapp Inc.*, la compagnie américaine à laquelle nous nous sommes par la suite associés dans la Maison du Canada, d'abord pour avoir ses conseils à l'égard de la propriété que nous voulions acheter et ensuite que nous avons obtenu d'elle sa participation active à cette entreprise.

Nous devons déclarer en toute justice pour *Webb & Knapp Inc.*, que c'est uniquement par obligeance que cette compagnie s'est d'abord intéressée à notre entreprise et que c'est par obligeance envers nous et le gouvernement du Canada qu'elle continue à le faire.

M. WALKER: Vouddriez-vous lire la lettre que vous avez sautée au haut de la page 4, donnant la position du gouvernement.

Le TÉMOIN: Je croyais qu'elle avait déjà été lue.

M. KNOWLES (*Winnipeg-Nord-Centre*): Il est entendu qu'elle fera partie du compte rendu.

(Assentiment.)

Le TÉMOIN: Très bien, je vais la lire. Je ne voulais pas vous ennuyer.

C'est après avoir minutieusement étudié cette question que nous avons pris notre décision. Elle découle pour une part d'une modification majeure de l'élément canadien de l'entreprise en ce qui regarde le financement et l'occupation de l'édifice. Dans les débuts, on avait dit au ministère qu'une part importante de l'immeuble serait occupée par des